2012 DVD 59 Marché de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation du pont tournant de la rue Dieu (10e) et du poste de commande.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération 2012 DVD 59 en date du par lequel le Maire de Paris lui demande d'approuver le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont tournant de la rue Dieu à Paris (10e) ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne LE STRAT au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1er : Est approuvé le principe de la réalisation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du pont tournant de la rue Dieu et du poste de commnande à Paris (10e).

Article 2 : Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33, 40, 57 à 59, 72, 74 et 77 du code des marchés publics.

Article 3 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières dont les textes sont joints à la présente délibération relative aux modalités d'attribution dudit marché.

Article 4 : Conformément à l'article 59-III du code des marchés publics, si l'appel d'offres est déclaré infructueux, le Maire de Paris est autorisé à mettre en œuvre le type de procédure choisi par la commission d'appel d'offres : une procédure négociée prévue aux articles 65 et 66 dans les conditions prévues à l'article 35-II-3° si aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée ou dans le cas d'offres inappropriés ; ou dans les conditions prévues à l'article 35-I-1° du code des marchés publics dans le cas d'offres irrégulières ou inacceptables ; ou une procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics, s'il s'agit d'un lot infructueux qui remplit les conditions mentionnées prévues à l'article 27-III du code des marchés publics.

Article 5 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23, nature 2315, rubrique 816, mission 61000-99-080 du budget d'investissement 2013 et suivants de la ville de Paris sous réserve de financement.